



Succession - paiement fractionné et taux d'intérêts

Par cecile1969

Bonjour

Je dois payer des frais de succession sur des biens immobiliers au 31 décembre 2017 et je souhaiterais avoir une explication sur le paiement fractionné (payable tous les 6 mois en 7 fois sur 3 ans) et plus précisément sur les intérêts soit 1,6 % en 2017 que vont appliquer les impôts.

Comment ce taux d'intérêts (1,6 % en 2017) va s'appliquer ?

Tous les mois ? Tous les 6 mois ? Sur le montant restant dû ? ou autre ?

Et à partir de quand commence t'il à s'appliquer ?

Savez-vous où je peux trouver un exemple d'échéancier ?

Merci d'avance pour votre aide te bon week-end

Cldt

MME BEAUMONT